

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-1146

présenté par

M. Causse, M. Claireaux, M. Dombreval, M. Poulliat, Mme Khedher, Mme Colboc, M. Mis, Mme Riotton, Mme Marsaud, Mme Grandjean, M. Buchou, Mme Krimi, Mme Janvier, Mme Cazarian, M. Daniel, M. Person, M. Sempastous, Mme Kerbarh, M. Damaisin, Mme Vanceunebrock, Mme Provendier, Mme Robert, M. Haury, M. Michels, Mme Jacqueline Dubois, Mme Hammerer, Mme Le Feur et Mme Piron

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	2 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement a procédé à une hausse du nombre d'emplois d'AESH (+5% entre 2019 et 2020).

Dès lors, il convient - a minima - de rétablir le montant alloué à la formation des AESH chargés de l'aide aux élèves en situation de handicap à son niveau de 2018.

L'augmentation du nombre d'accompagnants est une bonne chose, il serait dommage qu'elle se fasse au détriment de la qualité de l'accompagnement des élèves.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève » de 2 000 000 euros destinés à la formation des AESH chargés de l'aide aux élèves en situation de handicap. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 3 « Communication » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».